

La Cité de la Musique Simone-Veil

« TOUT SAVOIR SUR CE PROJET AMBITIEUX, AU CŒUR DE NOTRE TERRITOIRE »



Jean-François Copé
Maire de Meaux,
Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays
de Meaux

Madame, Monsieur,

Vous le savez, j'ai à cœur de faire du Pays de Meaux, **un pôle culturel majeur de la Seine-et-Marne et de l'Île-de-France**. J'ai comme ambition, avec mes ami(e)s maires des communes, de réaliser sur notre territoire **des projets d'envergure** qui continueront de faire rayonner le Pays de Meaux, bien au-delà de ses frontières. Notre expérience en la matière nous montre qu'**une offre culturelle riche et variée participe à renforcer son attrait touristique et bien sûr la qualité de vie**, j'en veux pour preuve **le Musée de la Grande Guerre qui fêtera ses 10 ans cette année**.

C'est donc avec joie que je vous dévoile **le futur visage de notre Cité de la Musique Simone-Veil**. Ce projet d'envergure s'inscrit pleinement dans **une dynamique d'enseignement de haut niveau ouverte à toutes les pratiques musicales**. Il viendra compléter notre démarche culturelle, pensée pour couvrir tout le spectre des besoins des usagers et des acteurs associatifs. La cité de la Musique, regroupera l'Harmonie et le Conservatoire. Nous y créerons des Master class, des concours de chants, des chorales, des concerts dans l'Auditorium, **la musique sera omniprésente!**

Audacieuse et fonctionnelle, la Cité de la Musique Simone-Veil, se veut par ce choix architectural, **être à la hauteur de ses ambitions et répondre à la passion de ses habitants** pour la musique. Je vous assure qu'après l'Histoire de la Première Guerre Mondiale, la musique fera rayonner notre territoire!

Ce lieu culturel sera en adéquation avec son temps et les défis à venir. La Cité de la Musique aura une dimension environnementale importante. **Tant au niveau de sa construction que de ses aménagements intérieurs et extérieurs**. Elle comprendra une aire gazonnée, un toit végétalisé, des plantations d'arbres en nombre et disposera d'**un magnifique parvis sur lequel nous créerons de nombreux évènements**.

Comme chaque grand projet, l'architecture novatrice peut parfois diviser ou rassembler. Que n'avons-nous pas entendu sur le Centre Georges Pompidou, les Colonnes de Buren ou encore la Pyramide du Louvre? Tout comme ces édifices anticonformistes, **la Cité de la Musique, avec son architecture avant-gardiste et son originalité, représentera l'audace des habitants du Pays de Meaux**.

Je vous laisse à présent découvrir les esquisses architecturales en espérant que vous les apprécierez.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments fidèles et dévoués.

Bien fidèlement à vous
Jean-François Copé



- >L'ancienne prison totalement rénovée
- >Une luminosité importante sous la nef
- >Des salles de pratiques musicales individuelles et collectives
- >Des locaux administratifs

- >Un projet respectant le bâtiment de l'ancienne prison
- >De nombreux espaces de verdure
- >Un recul important au niveau de la rue Fatou
- >Des accès piétons sécurisés
- >Un dépose-minute
- >Parking souterrain de 98 places pour usagers et habitants
- >Un auditorium de 300 places et une salle de concert



- >Hall d'accueil pour partager, échanger et se détendre
- >Surface totale près de 3000 m² dédiés à la musique



LA CITÉ DE LA MUSIQUE SIMONE-VEIL

QUESTIONS/RÉPONSES

Q.1 - Comment l'idée de la Cité de la Musique est-elle née ?

Il y a quelques années, le projet d'un Pôle Culturel sur l'emplacement de l'ancienne prison de Meaux avait été avancé.

À cause d'un manque de subventions et de dotations de l'État, le Pays de Meaux avait voté l'annulation de projet. En effet, nous n'avions pas la capacité de le financer sans soutien financier.

Ensuite, il nous fallait trouver des nouveaux locaux plus adaptés pour l'Harmonie et le Conservatoire du Pays de Meaux. Naturellement, le projet d'une Cité de la Musique s'est donc dessiné.

Q.2 - Comment ce projet architectural a-t-il été choisi ?

Pour des projets de cette envergure, il n'est pas rare qu'une collectivité doive faire appel à un concours d'architecte. Dans un cadre très strict, la collectivité a d'abord rédigé un cahier des charges de ses besoins, puis a lancé un marché officiel d'appel à concours ouvert aux professionnels, sur un temps imparti. Une fois le délai écoulé, toutes les offres reçues ont été étudiées et classées selon des critères précis d'une grille d'analyse.

Dans le cadre du concours, un jury composé d'élus du Pays de Meaux, de professionnels de l'acoustique, de l'architecture, des usagers se sont réunis pour définir quel était le projet le plus en adéquation avec la demande initiale.

Au total pour la cité de la Musique, nous avons reçu 105 candidatures et 99 étaient recevables.

C'est le cabinet AA Group, qui a remporté le concours.

Q.3 - La construction respectera-t-elle les normes environnementales ?

Bien entendu, toutes les constructions modernes respectent des normes dites de Haute Qualité Environnementale. Ce projet offrira les plus récentes technologies en matière de construction, tant sur le choix des matériaux que sur les certifications et labels.

Q.4 - Combien va coûter le projet ?

Les travaux de construction ont été évalués pour un coût d'opération global de 11,8 M€ HT. Il sera en partie financé par le Département et la Région.

Q.5 - Quand les travaux vont-ils débuter ?

Les travaux débuteront à la fin 2022. Durant la phase de travaux, tout sera mis en place pour réduire la gêne occasionnée auprès des riverains les plus proches. L'ouverture de la Cité de la Musique est prévue pour septembre 2024.

Q.6 - Qui pourra profiter de l'équipement ?

Toutes les personnes souhaitant apprendre un instrument musical, pratiquer du chant individuellement ou en chorale, pourront s'inscrire et profiter de l'équipement.

Q.7 - Où le projet se situe-t-il exactement ?

Le projet se situe au cœur du Pays de Meaux, dans le centre-ville de Meaux, entre la rue Fatou et la rue des Cordeliers. Le cœur de Meaux devient un poumon culturel dynamique et attractif avec la cité de la musique, le nouveau cinéma UGC et la cité épiscopale.

Q.8 - Est-ce que le parking sera accessible à tous ?

Un parking souterrain viendra remplacer à terme, le parking en zone bleue que vous connaissez actuellement autour de l'ancienne prison. Il sera d'une capacité de près de 100 places pour les usagers et les habitants.

